

■ **Surdité Dardy S.A.**, à Lausanne, commerce d'appareils et lunettes acoustiques et accessoires (FOSC du 18.03.2002, p. 15). Selon décision de son assemblée générale du 10 avril 2002, contrat de fusion du 10 avril 2002 et bilan au 31 décembre 2001, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Micro-Electric Hörgeräte AG, à Zoug, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 6060 du 27.06.2003
(01064494 / CH-550.0.050.669-6)